



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

Châtenay-Malabry, le 5 février 2022

Quorum à atteindre

Rappel des Statuts et Règlement Intérieur

La présence d'un quart des membres de l'association est nécessaire pour la validation des délibérations. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est ajournée, et doit se tenir dans les 15 jours suivants avec le même ordre du jour. Elle délibère et vote alors, quel que soit le nombre de participants.

Tous les membres sont invités à y participer.

Ils reçoivent un mois avant sa tenue une convocation signée par le Président, contenant l'ordre du jour et un acte de candidature pour les élections au Conseil d'Administration qui devra être retourné par retour de courrier au Président qui en prendra note.

Le club compte 89 adhérents, dont 6 en double compagnie, soit 83 membres actifs.

La présence d'au moins $\frac{1}{4}$ des membres est requise pour valider les délibérations et demandes d'approbations présentées par le conseil d'administration ($83/4 = 20,75$) soit 21 adhérents.

Nombre de membres présents : 26 adultes présents, 0 mineur présents représentés, 0 mineur absent représenté et 0 mineur présent non représenté.

Il y a donc 26 votants pour les votes de délibération et d'approbation. Le Quorum est atteint.

La séance est ouverte à 9h40

Ordre du jour :

- Rapport moral par le Président
- Vote d'approbation du rapport moral pour l'année 2021
- Rapport financier par la Trésorière
- Vote d'approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021
- Orientations budgétaires pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022
- Vote sur le montant des cotisations 2022-2023
- Désignation du bureau directeur par le nouveau conseil d'Administration
- Présentation du Trophéus
- Questions diverses

Rapport Moral et d'activité

Daniel en tant que Président prend la parole.





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

L'objectif de ce rapport moral est de faire un bilan des activités du club pendant l'année 2021 et mis en œuvre par le Conseil d'Administration pour permettre à tous les membres du club de pratiquer le tir à l'arc dans les meilleures conditions et selon les aspirations de chacun.

L'année 2021 a été à nouveau fortement marquée par les répercussions de la crise sanitaire sur les activités du club, que ce soit au niveau des compétitions ou des manifestations internes au club et nous allons vous détailler cela et vous donner les perspectives pour 2022.

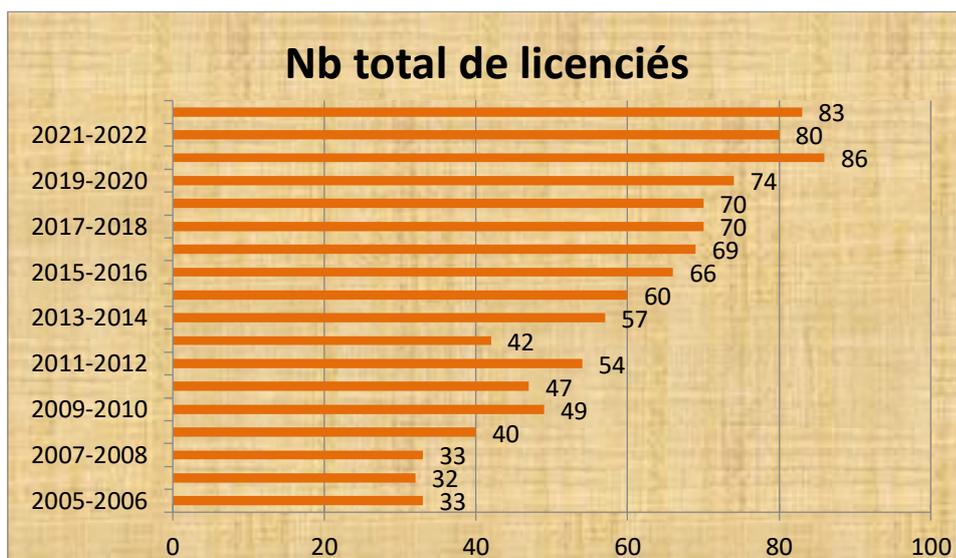
Voici tout d'abord quelques chiffres pour caractériser 2021.

Les effectifs à la rentrée 2021 :

- 83 membres licenciés et 6 en double compagnie
- 25 nouveaux adhérents, dont 19 débutants et 6 confirmés
- 14 jeunes
- 69 adultes
- 33 femmes soit 37% des effectifs (29% au niveau FFTA)
- 50 hommes
- 71 Alto Séquanais dont 52 Châtenaisiens et 19 membres de villes voisines du 92, et 12 membres hors des Hauts-de-Seine

Les tableaux ci-dessous résument l'évolution et la composition de notre effectif depuis la création du club et montrent :

Population totale



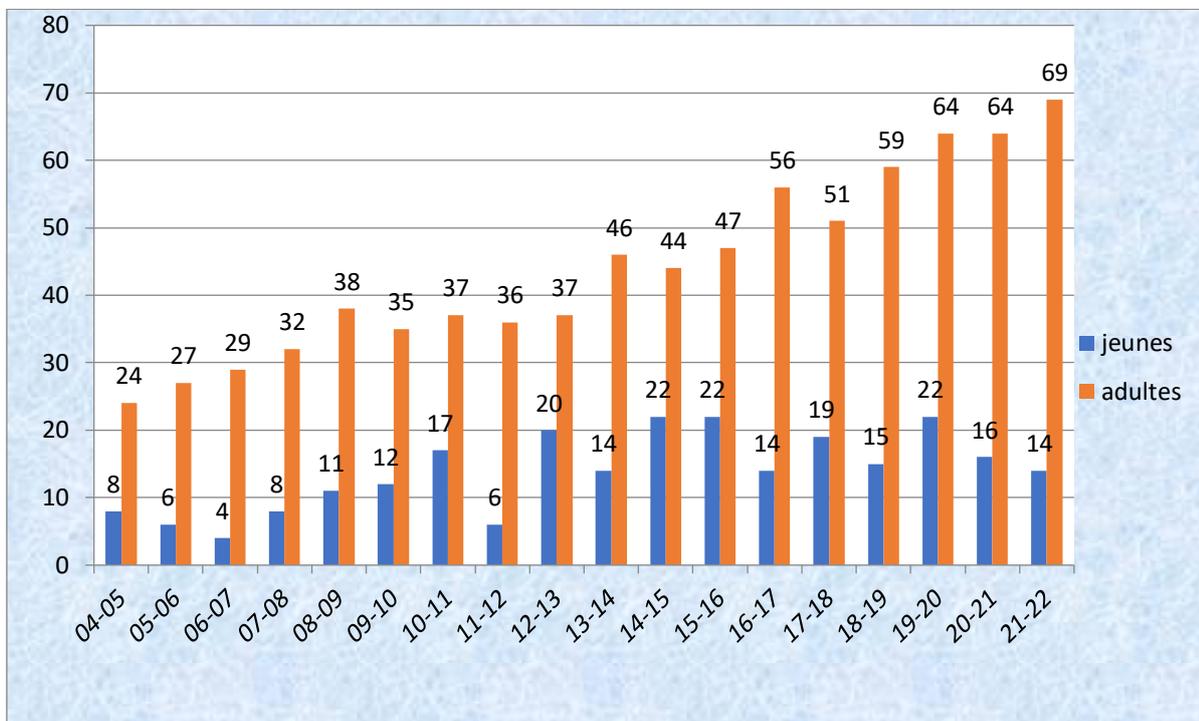
Un maintien des effectifs malgré la crise sanitaire.





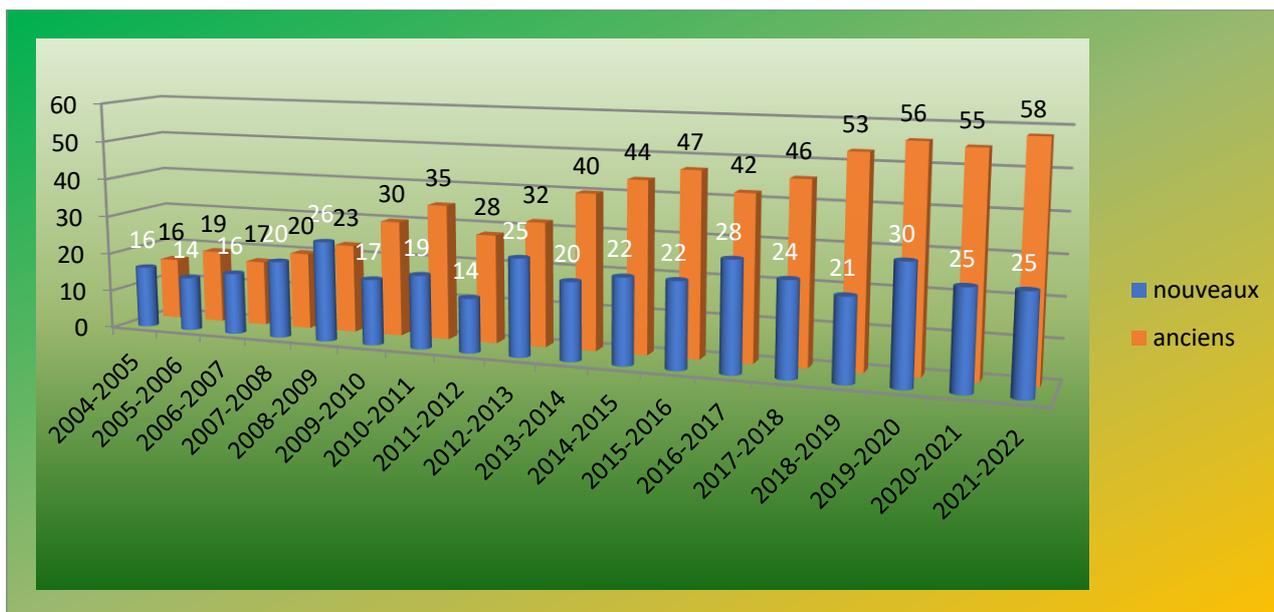
Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

Rapport Jeunes Adultes



1 jeune pour 5 adultes ; toujours des difficultés à garder les jeunes après leur formation.

Rapport Anciens / Nouveaux



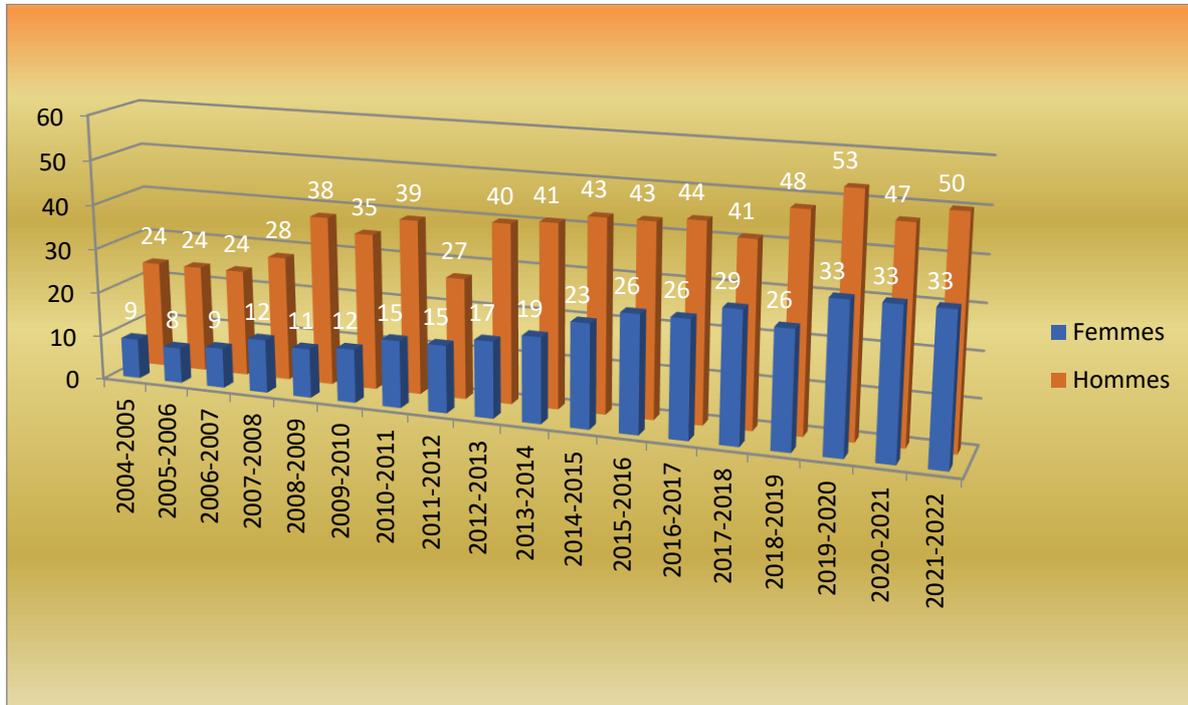
Un taux de renouvellement constant, 78%





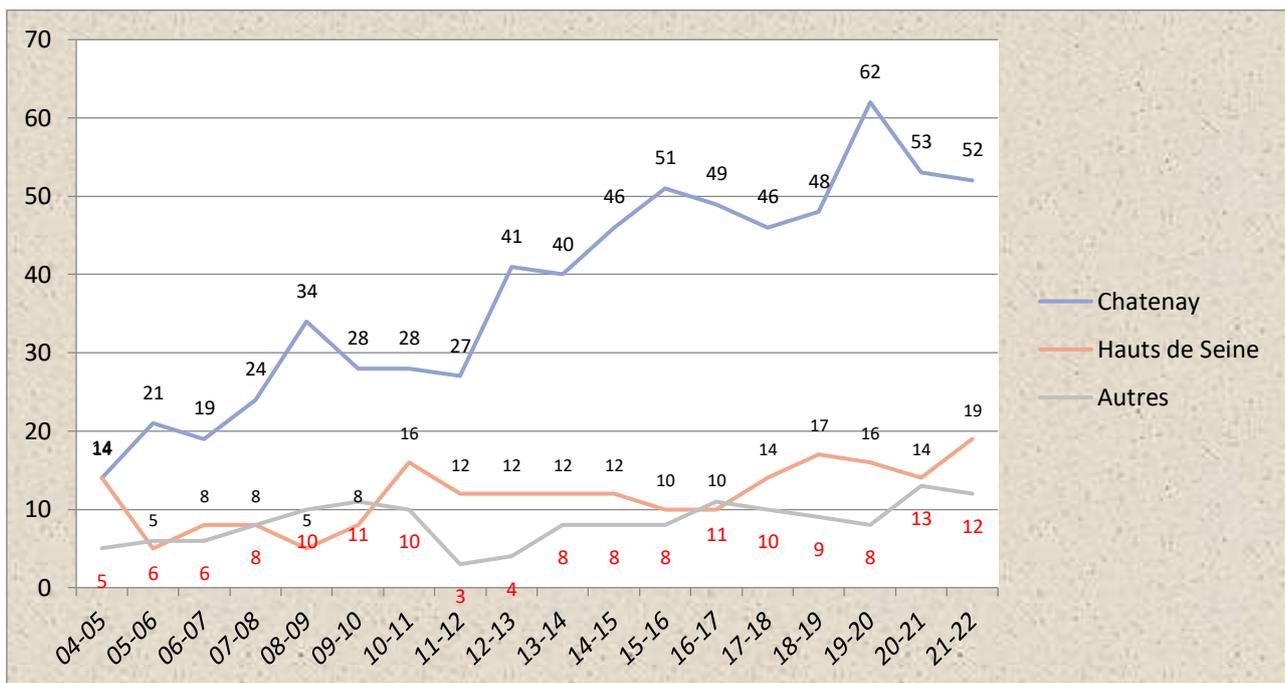
Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

Rapport Hommes/femmes



37% de femmes constant supérieur à la moyenne nationale 29%

Origine des adhérents





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

Résultats sportifs saison 2020-2021 : (sept 2020-août 2021)

Malgré un nombre de compétitions réduit, nos résultats sportifs sont proportionnellement similaires aux années passées avec 38 podiums, (73 en 2020, 334 en 2019, 203 en 2018)

- 11 compétiteurs ont participé à 14 concours fédéraux. (28 pour 30 concours en 2020)
- 54 participations à un concours (142 en 2020, 611 en 2019, 465 en 2018, 336 en 2017)
- 38 podiums fédéraux (13 Or, 15 Argent, 10 Bronze) pour 11 archers sur 11
- Femmes : 18 podiums / 38 pour 5 archères
- Hommes : 20 podiums / 38 pour 6 archers
- 36 podiums en concours qualificatifs (12 Or, 14 Argent, 10 Bronze)
- 2 podiums régionaux (1 Or et 1 Argent)
- 2 équipes qualifiées au Championnat de France 3D par équipes de club

Concours Salle (à partir d'octobre et jusqu'en février/mars)

- Aucun concours

Concours Fita/fédéral (de mars à août)

- Aucun concours

Concours Campagne (plutôt de mars à août) 2 inscriptions

- 1 archer dans 2 concours, 2 podiums (2 Bronze)

Concours Nature (plutôt de février à novembre) 11 inscriptions (14 en 2020, 123 en 2019, 94 en 2018)

- 5 archers pour 4 concours (2 Or, 7 Argent, 4 Bronze)

Concours 3D (plutôt de mars à novembre) 31 inscriptions (20 en 2020, 305 en 2019, 243 en 2018)

- 11 archers pour 7 concours
- 3 archers qualifiés au Régional (Marcoussis) et 2 podiums (1 Or, 1 Argent)
- 2 équipes qualifiées au CF par équipes de club (Surgères), femmes 19^e/21, hommes, 35^e/39

Concours Run Archery (plutôt d'avril à octobre) 3 inscriptions

- 1 archer pour 4 concours
- 1 archer qualifié au Run Tour France (4^e sur 7)
- 1 archer qualifié pour la coupe d'Europe à Prague (17^e sur 32)

Félicitations aux quelques archers primés, et à l'ensemble des compétiteurs.

Compte tenu du peu de compétitions auxquelles les Archers ont pu participer, le CA a décidé de ne pas remettre le TROPHENIX 2021. Mais, qu'est-ce que le TROPHENIX ? Patience, et bientôt, vous saurez tout.





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

Initiation et entraînements

Initiation

La période d'initiation se déroule habituellement entre septembre et décembre. Après le confinement en 2020 qui avait provoqué la fermeture du gymnase, cette année, ce sont des travaux dans un gymnase de la ville qui nous empêchent de profiter pleinement des créneaux qui nous ont été attribués par le service des sports.

Prévu jusqu'à début novembre, la réquisition de nos créneaux du mardi, du mercredi et du vendredi se prolonge encore à ce jour et sans doute jusqu'à la fin de la saison. Nous avons obtenu de pouvoir partager le gymnase avec les pongistes et obtenu un créneau le dimanche matin pour compenser la perte du vendredi soir et nous avons conservé notre créneau du samedi après-midi.

De fait, la formation des débutants de l'année a pu se faire le samedi après-midi jusqu'en novembre et depuis novembre, le mardi et le mercredi sur 1/3 du gymnase voire plus en fonction de l'utilisation du gymnase par les pongistes. Il faut remercier les archers confirmés qui ont acceptés d'abandonner les créneaux du samedi jusqu'en novembre et du mardi et du mercredi depuis pour permettre la formation initiale de nos débutants telle que proposée initialement.

Nos débutants 2021 progressent bien en témoignent les passages de flèches de décembre. Ils peuvent à présent participer à tous les entraînements de la semaine en gymnase et nombreux sont ceux qui en profitent plusieurs fois dans la semaine.

Ils pourront prochainement, et on les y encourage vivement, aller s'entraîner à l'extérieur, sur notre terrain du Bois des Phénix. L'ouverture du tir en extérieur aux débutants sera fixée prochainement, sans doute début avril. A partir de cette date, les pioupiou pourront accéder au Bois des Phénix le samedi après-midi (à partir de 14h00).

Circuits débutants

Le circuit « débutants » permet de découvrir de nombreuses disciplines du tir à l'arc : tir en salle et en extérieur sur cible anglaise, tir de parcours (campagne, nature et 3D) dans des concours adaptés et réservés aux débutants de l'année. Malheureusement, il n'y en a pas eu en 2021. Mais cette année, tout semble bien parti pour profiter au mieux de cette opportunité de découvrir ces disciplines.

Cette année encore, c'est Alain Auduteau qui a pris le temps de s'occuper de l'organisation du circuit débutants. C'est à dire du temps pris pour la correspondance en interne, mails aux débutants, mais aussi pour la correspondance en externe, recherche de concours et des informations, puis inscription. Le suivi des archers jusqu'au pas de tir les jours de compétition est assuré par les entraîneurs avec l'aide de quelques archers confirmés que nous remercions.

Rôles des entraîneurs / initiateurs

Comme depuis quelques années, c'est Alain et Daniel, diplômés Entraîneur 1, qui ont dispensé les cours d'initiation aux débutants. Cette année, ils ont pris en charge 19 débutants en 2 groupes le mardi et le mercredi. Ils se sont appuyés sur notre assistante entraîneur, Annick, qui leur permet d'être plus disponibles pour les archers ; il faut aussi remercier Alain Doan-Huu qui prend en charge l'entraînement "musclé" des jeunes et moins jeunes. Ces actions renforcent encore un peu plus notre capacité à initier les nouveaux adhérents.

Les entraîneurs et les initiateurs du Club ne sont pas étrangers aux résultats obtenus en compétition. Ils posent souvent leurs arcs pour former les nouveaux de l'année et conseillent tous les archers, tout au long de l'année. Il faut savoir que les archers qui le souhaitent peuvent suivre les formations dispensées par le département et la région pour devenir entraîneur ou assistant entraîneur. Alain et Daniel peuvent donner toutes les informations nécessaires à ceux qui sont intéressés par ces formations.

Là encore, tant que nos finances le permettront, au moment du renouvellement d'adhésion, les entraîneurs en activité, ne payent que le montant des versements que nous faisons à la fédération, au comité





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

régional et au comité départemental, ce qui les exempte de la cotisation Club. Cette cotisation est partiellement prise en charge par le club pour les initiateurs et assistants entraîneurs.

Entraînements compétiteurs

Compte tenu de l'annulation de la plupart des compétitions, le groupe compétition a été mis en sommeil depuis 2 ans maintenant. Pour ce groupe d'une quinzaine d'archers, nous recherchons depuis plusieurs années une solution pour améliorer leurs performances. Les prospections pour trouver un entraîneur pour les archers confirmés et les compétiteurs n'ont pas été fructueuses. Alain Doan-Huu a pris en charge encore cette année les entraînements pour les jeunes. Il a organisé en 2021 un regroupement de jeunes encadrés par quelques confirmés au château de Pécy qui possède un parcours 3D permanent.

Pour cette année, nous avons lancé l'opération « définition d'objectif sportif annuel » afin que chaque membre du club puisse indiquer quel type d'archer il est

- Archer loisir : archer qui s'entraîne occasionnellement avec comme seul intérêt de décompresser, de s'amuser dans une ambiance conviviale et sans objectif de performance ou de compétition,
- Archer quelques concours : archer qui s'entraîne régulièrement mais sans objectif de compétition particulier sinon de faire quelques concours dans l'année pour s'amuser en dehors des entraînements,
- Archer compétiteur : archer qui s'entraîne très régulièrement pour améliorer ses performances, qui participe à de nombreuses compétitions dans l'année et avec un objectif sportif concret, en individuel ou par équipe.

Il est évident que l'entraînement de chacun de ces groupes d'archers ne peut pas être le même. Les deux premiers groupes ont moins besoin d'un entraînement spécifique, ce qui n'est pas le cas pour le groupe compétition. Cependant, les entraînements au gymnase étant communs, les consignes d'entraînement des compétiteurs pourront être suivies par les autres archers s'ils le souhaitent et le tout en respectant les règles habituelles de sécurité sur le pas de tir.

Le groupe Compétition réunit donc des archers dont l'objectif sportif au sein du club est l'amélioration de leurs performances tant au niveau individuel que collectif permettant leur qualification individuelle ou par équipe à des compétitions de niveau départemental, régional, ou national.

Comme pour les autres groupes, l'adhésion au groupe Compétition est volontaire. Elle implique des engagements de la part des archers et de la part du club

- **Définir un objectif annuel majeur pour la saison c'est-à-dire fin août 2022** (objectif long terme), **cet objectif devant être concret, atteignable et mesurable**. Les archers communiquent leur objectif en début d'année afin de pouvoir adapter les entraînements de groupe en fonction des objectifs de chacun. Il est possible de définir un objectif secondaire sur l'année dans la mesure où il participe à la réalisation de l'objectif majeur. Un objectif peut être réévalué en cours d'année en fonction des circonstances.
- **S'entraîner très régulièrement au moins deux fois par semaine**, en individuel ou en collectif, quel que soit le lieu d'entraînement (gymnase, terrain extérieur, éventuellement concours du week-end, autres...).
- **Participer activement aux entraînements structurés proposés par le club** ; chaque entraînement doit avoir un but, sinon il est perdu.
- **Participer à au moins un regroupement compétiteur organisé par le club ou un stage** avant la fin de saison.

Les concours tout au long de l'année sont des objectifs à moyen terme permettant de mesurer le travail en cours toujours dans l'optique de l'objectif annuel.

Voici quelques exemples d'objectif principal ; pour un archer, **un objectif principal est unique**





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

- Être dans les 15 premiers du championnat départemental fédéral
- Obtenir une moyenne de 400 points au classement national en fin de saison (sur les 3 meilleurs scores)
- Être dans les 3 premiers du Championnat Régional nature
- Être dans les 25 premiers du CF 3D
- Obtenir ma flèche rouge

Un objectif secondaire peut être défini mais ce n'est pas obligatoire. Ce sous-objectif doit servir l'objectif principal ou rentrer dans sa préparation.

- Si l'objectif principal est Être dans les 15 premiers du championnat départemental fédéral, l'objectif secondaire peut être, Être sur le podium du championnat départemental salle
- A mi-saison, obtenir une moyenne à 90% ou plus de l'objectif principal (si 400 => 360 ou 380)
- Si l'objectif principal est d'obtenir la flèche rouge, l'objectif secondaire pourrait être Avoir 80% de mes flèches dans ma zone de réussite

Vos objectifs sont à renseigner sur le site du club au plus tard le dimanche 13 février dans l'espace membre.

Nous n'avons reçu à ce jour que 15 objectifs, ce qui est très peu par rapport au nombre d'archers, Avec 2 archers « Loisir », 6 « Quelques concours » et 8 « Compétitions ». Ce dernier chiffre ne permettra pas de construire les équipes espérées pour les championnats de France. De plus, la plupart des objectifs définis par les archers, ne respectent pas la règle : Concret, Atteignable, Mesurable.

Pour les archers confirmés et les archers compétiteurs, nous vous avons proposé de nombreux stages organisés par le Comité Départemental et le Comité Régional et qui se déroulent pour la plupart sur notre terrain extérieur. A défaut de pouvoir mettre en place des créneaux d'entraînement avec entraîneurs disposant d'un Brevet d'Etat tir à l'arc, ces stages seront financés par le club à hauteur d'environ 50% en fonction du nombre de participants à l'ensemble de ces stages.

Arbitrage

Depuis plusieurs années, le département est en forte demande d'arbitres. C'est une formation longue et exigeante mais aussi très valorisante. Il faut savoir que depuis 2019, un club ne peut organiser de concours (hors loisir ou débutants) sans avoir un arbitre au sein du club.

Une nouvelle session de formation s'ouvre à la rentrée prochaine (renseignements sur le site du CD92 <https://www.tiralarc92.com/en-savoir-plus/formation-arbitre-78461>). Ces formations sont entièrement financées par le club et par le comité départemental. Isabelle Plantiveau qui a obtenu son diplôme en 2019, pourra répondre à toutes vos questions sur cette formation d'arbitre.

Enfin, je rappelle qu'au cours d'une séance d'entraînement, seul un entraîneur, un assistant entraîneur, un membre élu, un ancien membre du Conseil d'Administration, ou une personne dûment mandatée par le Président, peut diriger une séance de tir et donner l'ordre d'aller aux flèches.

Plan de lutte contre les violences dans le sport

Afin que chacun puisse pratiquer son activité en toute sécurité et sérénité, la FFTA a mis en place un plan de lutte contre les violences dans le sport. Les dirigeants bénéficient d'outils pour les aider à mieux lutter, identifier et prévenir ces violences. La formation des cadres et entraîneurs comprend des modules de sensibilisation et une vérification d'honorabilité leur est demandée au moment de l'entrée en formation. Une information spécifique a été également faite en direction des licenciés et en particulier des jeunes archers.

Animations et activités internes

Tir du Roy

Ce tir issu de la tradition d'archerie, encore appelé abat l'oiseau, marque habituellement l'ouverture de la saison extérieure. Ce tir se déroule à différentes distances : 35m pour les viseurs (Patrick Michel est le





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

Roy 2021), 30m pour les sans viseur (Alain Doan-Huu en est le Roy 2021), 20m pour les débutants de l'année dits les Pioupiou (Elisa Ung en est la Reine en 2021), la cible étant la représentation d'un oiseau portant un objectif dont la taille est de 1 pouce sur 2 (2,5 sur 5cm) pour les sans viseur et les Pioupiou et de 1 pouce sur 1 (2,5 sur 2,5cm) pour les viseurs (plus petit car leur distance de tir normale est de 50m).

Nous espérons pouvoir l'organiser le samedi 2 avril 2022 si la situation sanitaire le permet.

Ce sont les Roy (ou Reine) de l'année qui préparent les oiseaux pour l'année suivante. Patrick se chargera de confectionner l'oiseau des viseurs, pour les sans viseurs, Alain D et pour les Pioupiou, Elisa.

Les Olympiades du Phénix

En 2021, pour nous adapter à l'espace disponible au Bois des Phénix, le tir au sanglier courant a fait place aux Olympiades. Cette année, la date retenue est le 25 juin 2022 avec des jeux autour du tir à l'arc bien sûr avec BBQ et où toutes les familles au sens large (Archers et non archers) sont cordialement invitées.

Le Carnaval du club

En 2020, ce tir déguisé le mardi gras n'a pas pu avoir lieu pour des raisons sanitaires. Compte tenu des restrictions de créneaux, nous ne pourrons l'organiser encore cette année.

Journée découverte

Une journée découverte des disciplines de parcours au Bois des Phénix sera organisé prochainement un samedi afin de toucher encore davantage de nouveaux archers.

Pots et anniversaires

Convivialité oblige, aux Phénix, nous aimons fêter différents événements, tels que les arcs neufs, naissances, anniversaires, promotions, bref toute occasion de trinquer.

Cette tradition est mise à mal par les contraintes diverses, mais c'est possible au gymnase ou au terrain. Vous pouvez vous regrouper pour limiter les frais. Le calendrier est tenu par Annick, et on vous invite à la contacter.

Gestion courante

Tenue de club

A ce jour, la tenue du club qui reste la tenue officielle est polo orange (plus ou moins clair), pantalon noir, polaire rouge ou noire, ou soft Shell noire. Nous ne gérons que très peu de stock. Une commande sera faite après la rentrée 2022.

Gestion des concours

La gestion des concours est assurée par Daniel, autant vous dire que depuis un an la charge n'a pas été très lourde mais les affaires reprennent. Depuis 2016 les inscriptions se font via le site internet du club. Merci à Isabelle et Patrice pour l'enregistrement des compétitions sur le site.

Site Internet

Le site internet fonctionne bien, notamment pour les inscriptions aux concours ou aux manifestations internes. On ne peut que vous inviter à le consulter plus souvent, à vous inscrire aux événements, aux concours, et même à participer aux news en proposant des articles sur les sujets divers en rapport avec le club ou le tir à l'arc en général.

Concours salle du club

Le club a organisé en décembre 2021 son 2e concours salle qui a accueilli 185 archers de toute la région malgré la pandémie. Un concours salle, c'est de nombreuses réunions des différentes commissions du CA, c'est l'aide des clubs voisins pour les chevalets, pour les spots, c'est le soutien du comité départemental, du service des sports et des services techniques de la mairie pour la logistique dans le





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

gymnase mais c'est surtout la mobilisation d'un maximum de bénévoles du club qui se relaient tout au long du week-end pour réussir l'organisation de ce concours.

Cette année, notre concours a un résultat net d'environ 1 200€.

Le Bois des Phénix

Depuis la signature de la convention avec l'ONF en avril 2018, nous avons fait clôturer les 15 000m² en janvier 2019, puis débroussailler des cheminements et implanter un parcours de 19 cibles, bientôt 20, pour vous permettre de vous entraîner aux disciplines de parcours nature, 3D et campagne. Une zone permettant de tirer jusqu'à 50m, peut-être 70m pour l'entraînement des archers TAE est toujours à l'étude.

En mai 2021, la sécurisation de la zone d'échauffement s'est poursuivie avec l'installation de murs de protection en bois au fond de la zone d'échauffement.

Une tente militaire d'occasion a été installée pour stocker du matériel peu utilisé

En 2019, une vingtaine buttes de tir ont été échangées avec le comité départemental contre une somme modique et quelques séances de formations techniques organisées par le CD92 sur notre terrain (jusqu'en 2024).

En 2021, nous avons acheté une dizaine de cibles en mousse auprès du club de Préaux près de Rouen.

En janvier, le club d'Issy les Moulineaux nous a fait un don de 10 cibles de paille compressée (stramit) qui ont été installées sur la zone d'accueil.

Concernant l'utilisation du terrain, nous l'avons ouvert à des stages du CD92 et de la Région (accord jusqu'en 2024 contre don de ciblerie). Tout est fait pour que ces stages perturbent le moins possible l'entraînement des archers du club. En dehors des stages du CD92 qui ont été échangés contre les cibles du département, les autres stages sont payants (5€ par archer et par jour). Pour les stages organisés par le CRIDF, nous facturons l'utilisation du terrain environs 250€.

Je rappelle que l'accès au Bois des Phénix est défini dans un **règlement complémentaire à notre Règlement Intérieur** (accessible sur notre site « Police d'accès au terrain »).

Le gymnase

A l'été 2021, nous avons donc obtenu 4 créneaux au gymnase Masaryk (hors vacances scolaires) : le mardi de 19h à 22h30, le mercredi de 20h à 22h30, le vendredi de 20h à 22h et le samedi de 16h à 19h. Cela représentait environ 11h d'entraînement par semaine.

Nous avons vu plus avant, que la réalité a été tout autre.

Pour la saison prochaine, nous redemanderons la totalité des créneaux initiaux.

Pour les cibles sur chevalets du gymnase, un atelier réparation sera organisé prochainement et nous ne manquerons pas de vous solliciter.

Matériel d'initiation

Nous disposons à présent de plus d'une vingtaine d'arcs d'initiation plus performants et d'un stock de branches importants permettant de changer la puissance des arcs au cours de l'année. Pour 2022, les changements des branches pour les débutants en capacité de les tracter seront organisés prochainement.

Compétitions

Notre concours salle de décembre sera reconduit. Mais nous ne prévoyons pas d'organiser un concours campagne ou parcours avant 2023.

Sophrologie

Les séances de sophrologie qui auraient dû reprendre en janvier ont finalement été annulées, la mairie ne nous ayant pas autorisé à utiliser la salle prévue pour cause de pandémie. Nous relancerons l'activité à la rentrée 2022





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

Conclusion

Une nouvelle fois, nous nous félicitons d'avoir notre terrain extérieur qui nous a permis de poursuivre les entraînements à l'extérieur toute l'année et depuis cette date, nous avons eu à cœur d'ouvrir largement le Bois des Phénix pour les entraînements de nos archers, pour l'accueil de stages organisés soit par le club, soit par le Comité départemental 92 et soit par le Comité Régional IDF.

Grâce à la disponibilité et la solidarité de tous, le club s'est adapté aux circonstances pour proposer des créneaux adaptés pour les archers débutants, pour proposer des stages pour les jeunes et les débutants, pour organiser des concours internes comme le tir du nouvel an.

Nous nous sommes attachés à essayer de maintenir le niveau de convivialité du club même si nous avons dû encore annuler certaines des animations prévues en fonction des contraintes sanitaires.

Les perspectives sportives pour 2022 sont bien meilleures et nous avons beaucoup d'ambition pour notre club, pour nos archers compétiteurs pour lesquels nous souhaitons mettre les moyens nécessaires pour les faire progresser dans les limites financières supportables et donner à tous les moyens de pratiquer avec plaisir le tir à l'arc.

Questions :

- Aucune question n'est remontée par les membres

➤ **Décision : vote d'approbation du rapport moral**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

26 votes exprimés sur 26

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

Rapport Financier 2021

Parole est donnée à la Trésorière.

Pour rappel, le rapport moral traite de la saison sportive 2021 du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021. Le rapport financier traite de l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Cette année financière a encore été marquée par la situation sanitaire qui a compromis l'organisation d'un certain nombre des concours auxquels nos archers participent habituellement. Heureusement, notre concours salle a pu se tenir pour la seconde fois et clore l'année 2021 en beauté. Nous avons toujours pu accéder au terrain et ainsi poursuivre les aménagements. Malheureusement, en raison des travaux se déroulant dans le gymnase Jules Verne, nos accès au gymnase ont été très limités durant le dernier trimestre.

Le tableau détaillé du bilan financier est distribué aux membres de l'assemblée et donné à l'annexe 1.

Nous présenterons d'abord les comptes réalisés en 2021, puis les comptes prévisionnels pour l'année en cours. L'assemblée devra aussi se prononcer sur les tarifs et cotisations pour l'année 2022.





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

Recettes

Les recettes globales 2021 se montent à **36 846,57 €** en prenant également en compte les licences et avances sur concours qui sont gérées par le club, et qui comme les licences, ne font que transiter.

Les recettes proviennent de plusieurs sources. Les principales sont représentées comme les années précédentes par les différentes subventions ainsi que par les cotisations des membres ; les dons, les prêts d'arc et la location du terrain nous apportent également quelques ressources.

Notre concours de décembre vient s'ajouter à la liste cette année pour la seconde fois.

- Les subventions représentaient globalement 43% (49% l'année précédente)
- Les cotisations des membres se sont élevées à hauteur de 34% (41% l'année précédente)
- Les autres produits à savoir la boutique, les dons, les prêts d'arc et les remboursements divers se montaient à 11% (contre 8% l'an dernier). Les dons et la ligne boutique représentent environ 40% chacun de ces autres produits.
- Notre concours a contribué à hauteur de 8% avec 2 805,60 € de recettes provenant du greffe, de la tombola et de la vente à emporter.
- Les licences (5 961,50€) qui reviennent à la fédération ainsi que les avances sur les concours, particulièrement légères cette année (767,50 € contre 439,10 € l'an passé ; avant la pandémie on se situait autour de 2 000€) qui sont remboursées par les compétiteurs ne sont pas à proprement parler de véritables ressources mais contribuent ensemble à 18% des recettes globales.

Subventions

En 2021 nous avons obtenu 13 180€ de subventions (contre 13 174€ l'an passé). Cette somme comprend la subvention départementale, la subvention communale et celle du ministère de la Jeunesse et des Sports. La dotation communale est inchangée depuis des années. La subvention du Conseil départemental (qui se divise en deux parties, fonctionnement et « haut-niveau ») est désormais versée en même temps que la subvention communale.

- **Conseil départemental 92** : 6 300€ ont été obtenus (contre 6 360€ l'an passé) dont 3 000€ au titre du fonctionnement et 3 300€ pour le haut niveau.
- **Commune** : 2 350€ obtenus ; la même somme depuis de nombreuses années. Précisons cependant que depuis 2016, les créneaux en gymnase nous sont accordés gracieusement par la municipalité. Celle-ci a également procédé gracieusement l'an dernier à l'installation des deux filets de sécurité au fond du gymnase Masaryk.
- **Ministère** via l'agence nationale du sport, ANS, anciennement Centre National pour le Développement du Sport CNDS : notre dotation en 2021 a été de 3 380€ (contre 3 914€ l'année précédente) pour les trois actions ciblées (jeunes, femmes, seniors via le « fit archerie »).

Les dotations ANS semblent fluctuantes, et les critères sont devenus très restrictifs. Ainsi nous avons obtenu 2 500€, en 2018 ; 1 800€ ; en 2017, 1 600€ en 2020 sachant que le minimum qu'il est possible actuellement d'obtenir est de 1 500€.





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

- Exceptionnellement en raison de la situation sanitaire le club a bénéficié d'une aide de 1 150 € du **Comité Départemental Tir à l'Arc du 92 (550€) et de la Région IDF (600€)** sous forme notamment de bons cadeaux à faire valoir sur du matériel d'archerie.

Cotisations des membres :

En 2021, nous avons enregistré 10 557,05€ de cotisations et droits d'entrée (respectivement 9 407,05€ et 1 150€). Ce chiffre est très proche de celui de l'an passé (10 969€) malgré les craintes ambiantes liées aux conditions sanitaires encore perceptibles au moment des réinscriptions.

Organisation concours :

Les recettes de notre concours salle de décembre s'élèvent à 2 805,60€. Le bilan financier complet est donné plus loin.

Recettes diverses :

Les autres produits (3 475,78 €) proviennent par ordre d'importance décroissante :

- De la boutique (tenues, élastiques, goodies, ...) à hauteur de 1 382,70 €
- Des dons pour 1 372,08 €
- De la location du terrain (archers de clubs voisins, CD92, CR IdF) pour 365 €
- Des prêts d'arcs pour 250€
- De remboursements divers (flèches cassées...) à hauteur de 106 €
- Des intérêts du livret A pour 99,14 €.

Dépenses

Les dépenses globales en 2021 se sont élevées à **35 914,30 €** et se répartissent sur les lignes suivantes :

- Les travaux au Bois des Phénix,
- Le matériel d'archerie
- Les animations (incluant l'organisation de la compétition de décembre)
- Le loyer dû pour le Bois des Phénix
- Les compétitions, inscriptions et déplacements
- Les formations et entraînements de perfectionnement
- Les frais de gestion

Remarque : les 5 961,50€ des licences s'équilibrent et il en est presque de même pour les avances de concours des archers à savoir 656 €, un chiffre à mettre en regard du remboursement des avances concours par les archers en 2020 soit 138 € alors que cette ligne se montait en 2019 à 2 731€.





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

Travaux d'aménagements

La poursuite des travaux d'aménagement du Bois de Phénix a représenté l'essentiel des dépenses avec des travaux de sécurisation c'est à dire l'installation des murs de protection en bois d'une hauteur de 5 mètres sur la zone d'accueil pour 11 507,50 €. Cette seule ligne a représenté 38% de l'ensemble des dépenses du club en 2021.

Matériel d'archerie

Les dépenses de cette ligne s'élèvent à 8 334,91 € et représentent 28% du budget ; l'an passé 36% des dépenses étaient consacrés à ce poste. On distingue les postes suivants :

- Ciblerie : 3 674,52 € dont l'acquisition de cibles destinées au terrain : cibles 3D, cibles lamellées ainsi qu'un lot de cibles destinées à la zone d'accueil (Cie de Préaux).
- Matériel d'archerie : 2 616,39 € dont acquisition d'arcs neuf pour débutants et réparations
- Matériel pour l'aménagement du terrain : 1 524,96 €
- Outillage et blasons : 519,04 € pour gymnase et terrain, hors concours salle

Animations

Dans cette partie nous regroupons habituellement toutes les animations diverses du club : AG, galette, tir du Roi, etc. et la boutique avec les tenues et goodies. Cette année, se rajoute aussi l'organisation de notre 2^{ème} concours salle.

Le montant atteint 4 267,30 € soit 14% des dépenses (contre 2% seulement l'année précédente en raison du confinement et de l'annulation de notre concours salle).

- Boutique : 2 648,61 € cette somme correspond en fait au rattrapage de la campagne d'équipement en tenues qui n'avait pas pu avoir lieu en 2020
- Dépenses en vue de l'organisation du concours : 1 597,15 €
- Aspects festifs : 21,54 € réduits à un strict minimum en raison de la situation sanitaire.

Une remarque à propos de notre concours. Si l'on s'en tient strictement aux chiffres avec des recettes de 2 805,60 € et des dépenses de 1 597,15 €, il apparait un bénéfice de 1 208,45 €. En réalité, ce chiffre cache des dons en nature provenant de l'organisation de la tombola et de la fabrication de gâteaux et met en évidence la générosité et l'implication de bon nombre de nos archers, que nous remercions chaleureusement à cette occasion.

Loyer

Il se monte à 2 457,35 € soit 8% des dépenses (contre 10% l'an passé) et est versé à l'ONF pour le Bois des Phénix. Les créneaux en gymnase, comme déjà évoqué, sont gratuitement mis à notre disposition par la mairie.

Compétitions

Avec 1 471,59 €, le club renoue un peu avec les compétitions. En effet, en 2020 cette ligne était de 63€ mais en 2019, la dépense était de 3 135,97 €. Cependant, il n'y a pas eu de Trophénix. La somme concerne des inscriptions à des compétitions et des déplacements.





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

- Déplacements en Championnats de France (Surgères) pour 1 équipe Hommes et 1 équipe Femmes : 1 205,59 €
- Championnat départementaux, régionaux et France : 260€
- Compétitions fédérales : 6 €

Formations

La dépense a été de 855,67 € contre 590€ l'an passé et 843 € l'année d'avant ; cette ligne est à son niveau bas car aucune nouvelle formation n'a été financée. La somme représente 3% des dépenses, à peine mieux que les 2% de l'an passé contre 10% il y a 3 ans :

- Organisation de séances d'entraînement pour les archers compétiteurs : 565,67 €
- Entraîneurs et initiateurs : 290 € (réduction des cotisations : Alain A., Daniel, Alain D. et Annick)

Frais de gestion

Habituellement un poste stable autour de 200 € ce poste a subi une forte augmentation en 2021 en raison de la modification de la politique de gestion de notre compte associatif par le Crédit agricole qui était gratuit jusque-là. Cela nous a conduit à changer d'établissement bancaire en décembre, mais il y aura quand même des frais de tenue de compte. Ce poste représente à peine environ 1% des dépenses. Il comporte

- Frais bancaires : 164,99 € dont les nouveaux frais de tenue de compte du CA et les frais d'adhésion au CM, Crédit Mutuel qui se sont montés à 15€ (souscription part sociale)
- Diverses fournitures notamment de papeterie : 120 €.
- Hébergement site Internet : 117,49 €

La trésorerie arrêtée officiellement au 31 décembre 2021 montre un solde positif de **932,27 €**

Trésorerie

A ce jour (03 février 2022), le club dispose sur

- le compte courant du Crédit Agricole :	1 584,78 €
- le compte courant du Crédit Mutuel	511,25 €
- le livret bleu du Crédit Mutuel :	25 500,00 €

➤ **Décision : vote d'approbation du rapport financier**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

26 votes exprimés sur 26

Le rapport financier de la Trésorière est approuvé à l'unanimité.





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

Orientations budgétaires pour l'exercice du 01/01/21 au 31/12/21

Recettes prévisionnelles

Nous prévoyons un budget qui est plus élevé que le budget réalisé de 2021. Ce budget est estimé à **48 650 €**.

Il s'agit d'un montant prévisionnel tenant compte des subventions demandées, lesquelles n'atteignent généralement pas les sommes espérées.

Nous nous montrons plutôt optimistes quant aux déroulements des compétitions et au nombre d'individuels et d'équipes qualifiés dans les différents championnats.

Recettes prévisionnelles

Subventions

Les chiffres inscrits dans ce budget prévisionnel pour 2022 tiennent compte des diverses demandes de financement déjà effectuées ou en cours au près

- Du Conseil départemental 92 : ressources actuellement transmises à la commune où sont aussi déposées les demandes 9 500 € sont demandés dont 4 000 € au titre du fonctionnement et 5 500 € pour le haut niveau.
- De la Commune : 4 000 € sont traditionnellement demandés
- De l'ANS (ex CNDS) : 3 000 € pour la poursuite des 3 projets de l'an dernier

Cotisations

Dans le budget prévisionnel nous imaginons une légère évolution à la baisse –post COVID du nombre d'archers.

- Cotisations club : 9 900 €
- Droit d'entrée : 900 €, un montant stable car le club espère toujours fidéliser ses archers et du coup une moindre possibilité d'en accueillir de nouveaux.
- A distinguer : les licences estimées à 5 000 € (en transit vers la fédération) ainsi que les avances sur concours dont nous imaginons qu'ils vont pouvoir reprendre au printemps, estimées à 2 000 € (un peu moins qu'avant la COVID), montant également en transit vers les autres clubs

Organisations Phénix

Nous comptons pouvoir pérenniser notre concours salle de décembre et espérons faire de ce concours, un « incontournable du département » qui se situera idéalement le dernier WE avant les vacances scolaires de décembre, soit les 17 et 18 décembre 2022 pour la troisième édition.

Nous inscrivons donc des recettes à hauteur de 2 500 € pour ce concours.

Autres produits

Le club estime une activité à hauteur de 3 790 € en 2022.

- Boutique : 1 300 €, dont surtout les tenues à acquérir par les nouveaux adhérents de l'année.





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

- Dons : 1 000 €, un montant raisonnable compte tenu des dons spontanés reçus en 2021.
- Location du terrain : 400 €
- Participation Sophrologie : 390 € ; l'activité reprendra seulement le dernier trimestre 2022.
- Participation aux entraînements, préparation physique et stages spécifiques compétiteurs : 300 €
- Prêts arcs : 250 €, comme l'an dernier
- Remboursements divers 150 €
- Intérêts du livret bleu : 80 €

Dépenses estimées

Matériel d'archerie

10 450 € sont prévus pour abonder surtout la ligne ciblérie et matériel car nous poursuivrons les acquisitions pour le terrain. Les cibles et chevalets utilisés au gymnase nécessitent des réparations voire le remplacement.

- Ciblérie : 4 300 €
- Matériels archerie : 3 000 €
- Outillage : 500 €
- Blasons : 150 €

Aménagement du Bois des Phénix

L'aménagement du terrain va se poursuivre avec le remplacement de l'abri actuel très dégradé en zone d'accueil, la pose d'éléments complémentaires de protection en vue de stockage notamment derrière les murs de protection au fond de la zone d'accueil, l'entretien et l'acquisition de nouvelles cibles, l'amélioration et l'entretien des cheminements.

8 500 € sont inscrits sur cette ligne.

Compétitions

7 570 € de dépenses globales avaient été estimées initialement dans cette rubrique : nous espérons la qualification de plusieurs équipes Homme et Femme dans les championnats de parcours Nature et 3D notamment ainsi que des qualifications d'individuel(le)s dans différents championnats. L'essentiel de la somme est affectée à la ligne des déplacements car les sites de compétitions sont délocalisés.

- CF et déplacements : 500 € et 5 980 €
- Les récompenses aux podiums : Trophénix : 1 000 € à l'identique de ce qu'il était avant la pandémie et tant que les finances du club le permettent
- Compétitions fédérales : 100 € pour les concours débutants, vision réaliste, les compétitions ayant déjà repris.





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

Licences : idem les 5 000 € qui ne font que transiter

Avances concours : 2 000 €

Formation

5 100 € estimés : poursuite des activités de formation de formateur /assistant / arbitre, compléments sous forme d'entraînements spécifiques à destination surtout des archers compétiteurs sous forme de stages, de préparation physique et reprise des séances de sophrologie.

- Compétiteurs : 4 000 € entraînements des compétiteurs : nous sommes toujours à la recherche d'un entraîneur diplômé titulaire d'un brevet d'Etat (BE).
- Sophrologie : 600 €
- Entraîneurs initiateurs : 300 €
- Stages de formation : 200 €

Animations

3 300 € sont estimés sur les lignes suivantes

- Boutique : 1 500 €
- Organisation de manifestations de tir à l'arc dont le concours salle : 1 200 €
- AG, tir du Roi, « olympiades » : 500 €
- Animations internes, découverte 3D, jeux salle : 100 €

Loyers

2 500 € : une ligne désormais stable : la somme correspond à la concession annuelle pour le Bois des Phénix

Frais de gestion :

350 € en hausse : hébergement du site (120 €) ; affranchissements (30 €), photocopies, papeterie (100 €) et les nouveaux frais bancaires (100 €).

Autres dépenses

- Rien d'exceptionnel n'est prévu...

Questions :

- Connait-on les subventions des autres associations Chatenaisiennes voire départementales ?
 - Sur les circulaires de délibération de la Mairie, il est possible de les trouver mais ce n'est pas l'intérêt du club de se comparer aux autres d'autant plus que les subventions communales et départementales sont redistribuées en bloc par la mairie et que les subventions départementales sont issues d'actions de notre club pour aller les chercher.
Tout étant noyé dans un même versement aux associations, Ce n'est pas comparable.
- A-t-on dans les tuyaux d'installer un abri pour tirer sur la zone d'accueil ?





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

- Ça n'a pas été priorisé dans les travaux en regard de la tente à remplacer par une structure « en dur » type carport
- Y aura-t-il possibilité d'installer un mur de stramit au gymnase dans l'avenir
 - La mairie nous a déjà installé des filets de protection mais l'espace pour l'installation d'un mur permanent de stramit n'est pas suffisant. Le gymnase est trop petit et pas uniquement dédié au tir à l'arc.

Définition des quoteparts de cotisation pour la saison 2022-2023

Rappel de l'article 10 des statuts :

- La **cotisation annuelle** qui est constituée :
 - D'une « **cotisation Statutaire** » ouvrant les droits adhérents (Droit de vote aux Assemblées Générales, droit à se présenter au conseil d'administration, etc.). Elle représente une quotepart du montant de la cotisation annuelle.
 - D'une « **cotisation Sportive** » permettant d'accéder aux services proposés aux pratiquants. Elle représente une quotepart du montant de la cotisation annuelle.

Pour la saison 2020/2021, le Conseil d'Administration propose à l'assemblée de fixer les montants des quoteparts des cotisations statutaires et sportives et le ratio de la cotisation jeune par rapport à celle des adultes aux valeurs suivantes :

- La quotepart de cotisation statutaire égale à 30%
- La quotepart de cotisation sportive égale à 70%
- La cotisation jeune est fixée à 90% de la cotisation adulte.

➤ **Décision : Approbation de la répartition des quoteparts statutaire et sportive et du ratio de cotisation jeune**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

La répartition des quoteparts statutaire et sportive de la cotisation annuelle ainsi que le ratio de cotisation jeune et la méthode d'arrondi sont adoptés à l'unanimité.

Cotisations

Pour la saison 2022/2023, le conseil d'administration ne propose aucune augmentation des cotisations pour la part qui revient au club

Rappel du montant des cotisations club (hors licence FFTA) :





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

- Cotisation Jeune : 110€ / renouvelant : 110€
- Cotisation Adulte : 120€ / Renouvelant : 120€
- Cotisation Club (droits d'entrée) : 50€
- Cotisation Double-compagnie : 110€

Pour infos, rappel des autres tarifs non soumis aux votes

- Caution pour la clé d'accès au Bois des Phénix : 5 €
- Accès au terrain par des archers extérieurs : 5 € la demi-journée
- Tarif forfaitaire des séances collectives de sophrologie, par trimestre, soit 6 séances : 30 € par archer du club ou assimilé.

Questions :

- Le droit d'entrée est-il spécifique au club ?
 - C'est une tradition dans l'archerie et appliqué depuis l'origine du club

➤ **Décision : Approbation des tarifs de cotisation et droit d'admission pour la saison 2021-2022 (hors parts fédérales)**

Réponses :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Les tarifs de cotisation et droit d'admission pour la saison 2022-2023 sont adoptés à l'unanimité.

Élections de membres au conseil d'administration

Cette Assemblée Générale n'est pas élective pour renouvellement pour moitié des membres du Conseil d'Administration. Et aucune démission de la part des membres du conseil d'administration n'a été enregistrée.

Désignation du Bureau directeur

La désignation du bureau directeur a été réalisée lors de la première réunion du conseil d'administration le 10 mars 2022

Aucun changement n'est enregistré. Pour l'exercice 2022, le bureau est composé comme suit :

- Président : Daniel Réchaussat
- Vice-président : Alain Auduteau
- Trésorière : Annick Simon
- Trésorière adjointe : Plantiveau Isabelle





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

- Secrétaire : Alain Doan-Huu
- Secrétaire adjointe : Evelyne Canillar

Présentation du Trophénix

Le Trophénix est un challenge interne qui a été mis en place en 2013 pour récompenser les membres qui ont représentés le club dans les différents concours auxquels ils ont participé mais aussi tous les membres qui ont participé à la vie du club.

Le trophée se déroule sur une saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Les manifestations prises en compte pour l'obtention de points font partie de la liste suivante :

- Tout type de concours qualificatif, débutant et loisir
- Tout type de championnats et compétitions par équipe
- Toutes fédérations FFTA, FFTL (loisir)
- Rencontres amicales (loisir)
- Manifestation internes
 - Participation à la vie du club : AG,
 - Participation aux tir internes : tir du Roy, olympiades, carnaval, ...
 - Bénévolat pour le club : débroussaillage, entretien ciblerie, travaux au terrain, aide à l'organisation de concours.
- Manifestations externes
 - Forum des associations
 - Foulée hivernale
 - Village des sports
 - Stages d'été

Le montant de la somme allouée au trophée est partagé sous forme de bons d'achat pour l'acquisition de matériel d'archerie ou d'accessoire facilitant la pratique ou la mise en valeur du tir à l'arc.

- Chaque archer gagne des points en participant à un concours ou une manifestation
- Valeur du point = Enveloppe / somme des points gagnés par tous les membres
- Gain de l'archer = Nombre de point X valeur du point
- Point Trophénix =
 - Prime de participation
 - + Prime de podium
 - + Prime d'adversité
- Prime participation : de 1 à 50 points en fonction du concours ou de la manifestation
- Prime podium : de 1 à 10 points en fonction du classement et du type de concours
- Prime d'adversité : Un archer qui termine 4ème sur 30 participants a autant de mérite si ce n'est plus que quelqu'un qui termine 2ème sur 2 participants et qui fait un podium.





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2022

- Tout archer participant à une manifestation a droit à un certain nombre de points attribué par rapport à son résultat au sein de sa catégorie sous forme de prime.

Clôture de l'assemblée

La séance est levée à 12h15.

Le Président

Le Secrétaire de séance

La Trésorière

Daniel Réchaussat

Alain Auduteau

Annick Simon





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2021

au Stade des Bruyères - rue de Verdun, Châtenay-Malabry

Annexe I : Bilan exercice 2021 et budget 2022

PHENIX. Bilan activité 2021 – Budget 2022

DEPENSES	Réalisé 2021	Budget 2021	Budget AG 2022	RECETTES	Réalisé 2021	Budget 2021	Budget AG 2022
FRAIS DE GESTION		402,48	250,00	SUBVENTIONS		13 180,00	16 500,00
Affranchissement	0,00	30,00	30,00	Commune	2 350,00	2 350,00	4 000,00
Divers abonnements / docs / fournitures	120,00	60,00	100,00	Département fonctionnement	3 000,00	3 000,00	4 000,00
Hébergement site	117,49	160,00	120,00	Département Haut Niveau	3 300,00	2 500,00	5 500,00
Frais bancaires	164,99		100,00	ANS	3 380,00	3 000,00	3 000,00
				Autres	1 150,00	0,00	0,00
COMPETITIONS	1 471,59	5 340,00	7 570,00	COTISATIONS CLUB	10 557,05	9 900,00	9 900,00
France, régionaux, départementaux	260,00	500,00	500,00	Droit d'entrée	1 150,00	900,00	900,00
Compétitions fédérales	6,00	90,00	100,00	Cotisations club	9 407,05	9 000,00	9 000,00
Podium	0,00	1 000,00	1 040,00				
déplacement	1 205,59	3 750,00	5 930,00	LICENCES	5 961,50	5 000,00	5 000,00
LICENCES	5 961,50	5 000,00	5 000,00	ORGANISATION PHENIX	2 805,60	2 000,00	2 500,00
FORMATIONS/ENTRAINEMENTS	855,67	6 590,00	5 100,00	Concours/Manifestations	2 805,60	2 000,00	2 500,00
Stages formation	0,00	100,00	200,00	AUTRES PRODUITS	3 475,78	3 850,00	3 790,00
Entraîneurs/initiateurs	290,00	290,00	300,00	Boutique	1 382,70	1 200,00	1 300,00
Organisation entrainements compétiteurs	565,67	5 000,00	4 000,00	Rembt divers	106,00	150,00	150,00
Séances Sophro	0,00	1 200,00	600,00	Dons	1 372,08	1 000,00	1 000,00
				Prêt arc club	250,00	200,00	250,00
MATERIEL	8 334,91	7 620,00	10 450,00	Participation entrainements club	0,00	300,00	300,00
Ciblerie	3 674,52	4 000,00	4 300,00	Participation sophro	0,00	700,00	390,00
Blasons	15,65	240,00	150,00	Location terrain	365,00	300,00	400,00
Matériel archerie	2 616,39	2 800,00	3 000,00				
Outillage	503,39	580,00	500,00	PLACEMENT	99,14	50,00	80,00
Aménagement terrain	1 524,96	2 500,00	2 500,00				
LOYER	2 457,35	2 450,00	2 500,00	RETOUR PROVISIONS	0,00	15 000,00	5 000,00
Terrain ONF	2 457,35	2 450,00	2 500,00				
ANIMATIONS PHENIX	4 267,30	3 400,00	3 300,00	Rembt avance	767,50	2 000,00	2 000,00
A.G. Tir roi, galette,...	21,54	500,00	500,00				
Organisation Concours/manifestation	1 597,15	1 500,00	1 200,00				
Boutique	2 648,61	1 300,00	1 500,00				
Découverte 3D- jeux internes-	0,00	100,00	100,00				
Terrain	11 507,50	16 000,00	8 500,00				
Gros Travaux Terrain	11 507,50	16 000,00	8 500,00				
Provisions	0,00						
AUTRE DEPENSES	0,00	0,00	0,00				
exceptionnel	0,00	0,00	0,00				
Avance concours	656,00	2 000,00	2 000,00				
Total dépenses	35 914,30	48 650,00	44 770,00	Total recettes	36 846,57	48 650,00	44 770,00

Résultat 2021 932,27
 Pour mémoire résultat 2020 2 367,14
 Pour mémoire résultat 2019 349,00

Tresor_Phenix_2021 (CA-CM).xlsx Bilan 2021 et budget 2022





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2021

au Stade des Bruyères - rue de Verdun, Châtenay-Malabry

Annexe II : Fiche d'identité des membres du bureau directeur

Président Daniel RECHAUSSAT 27 ter rue Léon Martine 92290 CHATENAY MALABRY Profession : Retraité	Trésorière Annick SIMON 59 voie de la Vallée aux Loups 92290 CHATENAY MALABRY Profession : Enseignante à la retraite	Secrétaire Alain DOAN-HUU 37 chemin de la justice 92290 CHATENAY MALABRY Profession : Informaticien
Vice-Président Alain AUDUTEAU 440 avenue de la division Leclerc 92290 CHATENAY MALABRY Profession : Responsable projets	Trésorière adjointe Isabelle PLANTIVEAU 1 Allée de la Chataigneraie 92290 CHATENAY MALABRY Profession : Responsable Service social	Secrétaire adjointe Evelyne CANILLAR 1 Allée Laennec 92350 LE PLESSIS-ROBINSON Profession : Retraîtée

